

de la **Communauté de Communes**
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2013/74

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	36

L'An deux mille treize et le jeudi 24 octobre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 17 octobre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à ARUDY, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, BELESTALBOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, GOMEZ, LAJOURNADE, PAROIX, MARTIN, CARRERE, CARRERE-GEE, MASONNAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, SARRAILH, GASSIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, SOULE, GANTCH, CASENAVE, TOUTU, LAMOURE et MOUNAUT Marie-Josée..

Présent(s) suppléant(s) : M. MOUNAUT Pierre.

M. TEXIER donne procuration à Mme GANTCH

Secrétaire de séance : M. DOUMECQ

OBJET : CULTURE – SPECTACLE VIVANT – DIFFUSION DES SPECTACLES : CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LA CCVO ET LE COLLECTIF THEATRE JEUNES

Pour la troisième année consécutive (2013/2014), les scolaires de cycle 2 (CP, CE1) bénéficient de la programmation culturelle de la salle Jéliote d'Oloron Sainte Marie dans le cadre d'un conventionnement avec la CCPO et le Conseil général (Contrat Communautaire de Développement).

Face à l'enthousiasme des enseignants pour ce dispositif favorisant l'éveil culturel et permettant au jeune public d'un territoire rural d'accéder à des spectacles ;
Et suite à une demande d'une école qui souhaitait également favoriser l'accès aux spectacles pour ses cycles 3 (CE2, CM1, CM2),

La Commission Culture de la CCVO a mené une réflexion pour l'ensemble des cycles 3 de la vallée d'Ossau.

Après avoir étudié les différentes possibilités, la Commission Culture a privilégié l'idée d'amener les élèves voir une pièce de théâtre issue de la programmation culturelle du Collectif Théâtre Jeune (basé à Pau : le CTJ a une programmation en priorité destiné aux habitants de Pau et de l'agglomération de Pau).

Le dispositif retenu prévoit un accompagnement pédagogique avec la venue du metteur en scène dans chaque classe et l'envoi aux écoles d'un dossier pédagogique.

Cette opération est ponctuelle (une fois dans l'année 2014).

Afin de réaliser cette opération la CCVO et le CTJ doivent conventionner leur partenariat.

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire, à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer la convention partenariale entre la CCVO et le CTJ,
PRECISE que les crédits suffisants sont inscrits au BP 2013.

REÇU

le 28 OCT. 2013

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

Pour extrait certifié conforme,
le Président,
Francis COUROUAU

